

**CHOISIR POUR NE  
PAS SUBIR :  
SECURISER LA  
TRANSMISSION DU  
PATRIMOINE EN  
FAMILLES  
RECOMPOSEES**



**Les Modalités**

**Public**

Tout public.

**Prérequis**

Aucun.

**Pédagogie**

Apports théoriques et pratiques.

Méthode active : étude de cas pratiques, échanges d'expériences.

Support de formation et ressources documentaires.

**Accès à la formation**

Entretien téléphonique individuel.

Dépôt du dossier d'inscription complet. Les délais d'accès sont variables en fonction des programmes en cours : de 3 à 6 semaines.

**Dates, lieux et accessibilité**

Formation en présentiel.

Lieu : Maison Rouge 4 rue des Francs Bourgeois 67000 Strasbourg

Dates :

Groupe 1 : vendredi 10 avril 9h-12h30 et vendredi 17 avril 9h-12h30

Groupe 2 : samedi 11 avril 9h-12h30 et samedi 18 avril 9h-12h30

**Accessibilité aux personnes handicapées**

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre référent par e-mail

à [kblum@lexfor.fr](mailto:kblum@lexfor.fr)

**Durée**

2 x 1/2 jour (soit 7 heures)

Les plannings sont adaptés aux contraintes de chaque session. Ils sont communiqués en amont de la formation.

**Modalités d'évaluation**

Évaluation continue d'atteinte des objectifs pédagogiques, Exercices d'applications (étude de cas, quiz, QCM), Enquête de satisfaction.

**Validation de la formation**

Attestation de suivi de formation.

Attestation d'évaluation des acquis.

**Tarif**

Tarif inter de 345€ net par participant pour le stage complet (TVA non applicable article 261-4-4° du CGI.)

**Inscrivez-vous**



**Vos Attentes**

Vous maîtrisez votre métier et vous recherchez à améliorer votre efficacité professionnelle.

Vous accompagnez des clients, entrepreneurs, ou en situation de famille recomposée, et souhaitez maîtriser les solutions qui s'offrent à eux ou vous-même pour un process apaisé.

Vous souhaitez trouver un point d'équilibre, permettant d'optimiser les attentes civiles, économiques, et fiscales.

Vous souhaitez enfin ouvrir les perspectives sur une vision axée sur le groupe familial.

**Les Objectifs**

Être capable d'identifier et d'analyser les questions de droit civil comme de droit fiscal dans la liquidation d'un régime matrimonial puis d'une succession.

Identifier les conséquences pratiques d'une dévolution non organisée, et les limites.

Devenir force de proposition pour optimiser la perception de valeur ajoutée apportée, ou plus simplement s'approprier les réflexes pour désarmer une situation familiale, tant sur les plans juridiques que fiscal.

Le contenu de nos formations est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions légales et réglementaires.

### **Intégration**

Accueil, présentation de l'intervenant et du groupe, découverte des lieux et rappel des modalités organisationnelles. Mise en place d'adaptations spécifiques.

### **Introduction**

Présentation des objectifs et du sommaire de la formation. Plusieurs cas pratiques seront réalisés au fil de la journée.

### **Partie 1- la protection du dernier conjoint en situation de famille recomposée**

- La protection issue du contrat de mariage
- Focus sur les avantages matrimoniaux
- Quelle performance attendre des avantages matrimoniaux ?

### **Partie 2- transmettre à ses enfants en situation de famille recomposée : une anticipation à tout prix ?**

- Les règles en situation de succession
- Donations : rapport civil, rappel fiscal, et fondamentaux
- Donation-partage, égalité et inégalité entre les lots
- Anticiper l'arrivée d'un nouvel enfant
- Se protéger... en adoptant ?

### **Partie 3- les modes alternatifs de « transmission »**

- L'assurance vie au profit du conjoint : outil en or ?
- L'assurance vie au profit des enfants
- La donation-partage transgénérationnelle
- Les autres pistes

### **Partie 4- quels outils et leviers stratégiques au service de la paix des familles ?**

- La protection en pleine propriété, ou en démembrement ?
- Focus sur la notion d'usufruit successif
- Un aménagement matrimonial inattaquable ?
- L'interposition sociétaire : dissocier le « pouvoir » de « l'avoir »
- La prévoyance au service de la protection de la famille
- Le testament-partage et la donation graduelle
- Le mandat de protection future

### **Evaluation**

QCM avec attestation de réussite,  
Enquête de satisfaction.

### **Conclusion**

Seule la maîtrise des volets matrimoniaux et successoraux peut assurer une coordination efficace en vue d'une transmission planifiée, particulièrement dans une famille recomposée.

Tour de table : quel ressenti

- sur les compétences transversales en lien avec la formation suivie,
- sur les modalités de mise en pratique projetée.